

La Commune de Saint-Genès-Champanelle (3 746 habitants), une des 21 communes de Clermont-Auvergne-Métropole, recrute un Garde Champêtre à partir du 1^{er} janvier 2022.

Poste à pourvoir le

01/01/2022

Date limite de candidature

01/12/2021

Type d'emploi

Emploi permanent - vacance d'emploi

Nombre de postes

1

Ouvert aux contractuels

Oui, sans exclure les candidatures de fonctionnaires (Vacance temporaire d'emploi - Art. 3-2 loi 84-53)

Grade(s) recherché(s)

Garde-Champêtre chef

Métier(s)

Prévention et Sécurité publique

Descriptif de l'emploi

La commune de Saint-Genès-Champanelle recherche un garde champêtre. Placé sous l'autorité hiérarchique du Maire et par délégation, il est chargé de la prévention, de la surveillance du bon ordre, de la salubrité publique et de la protection des espaces naturels.

Il recherche et constate les infractions relevant de sa compétence et assure une relation de proximité auprès des administrés par un rôle de conseil, d'information et de maintien du lien social.

Missions :

Assurer la surveillance, la prévention et la constatation d'infractions sur la voie publique :

- rechercher, constater et verbaliser des infractions aux règles d'arrêt et du stationnement de véhicules ainsi qu'en matière de défaut d'apposition d'assurance,
- effectuer la prévention à destination des administrés sur la réglementation en vigueur vis-à-vis des voies publiques et la gestion des radars pédagogiques en lien avec les services techniques et les collectivités compétentes dans le domaine de la voirie/ gestion de l'espace public (Clermont Auvergne Métropole, Département du PDD),
- demander l'enlèvement d'un véhicule en défaut de stationnement,
- assurer la sécurité des entrées et sorties de l'école, ainsi que la traversée des piétons à ses abords,
- exercer la surveillance de bâtiments, d'équipements, de lieux communaux et lors des manifestations publiques.

Participer au maintien de la tranquillité, de la salubrité publique et de la protection des milieux naturels :

- concourir à la préservation et à la propreté de l'espace public en surveillant les dépôts de déchets (sauvages, ménagers) et en constatant les dégradations et sinistres sur les équipements publics,
- veiller au respect des règles relatives à la lutte contre les bruits du voisinage,
- gérer la fourrière animale en lien avec le prestataire.

Assurer la transmission et la retranscription de son activité :

- rendre compte à son autorité hiérarchique des événements survenus pendant le service,
- établir des rapports et comptes rendus d'activités,
- rédiger des arrêtés municipaux relatifs aux pouvoirs de police du maire, infractions au code de l'urbanisme, environnement-bruit, salubrité et protection des milieux naturels
- procédures, documents et actes administratifs et judiciaires,
- tenir des registres de suivi d'affaires

Favoriser une relation de proximité avec les différents usagers :

- lutter contre les incivilités,
- informer, conseiller et renseigner différents publics en étant à leur écoute,
- règlement des conflits de voisinage et accompagnement de victimes de violences conjugales,
- orienter les personnes vers les services compétents,
- participer à la diffusion de l'information sur le territoire communal (rédaction d'articles d'intérêt général de sensibilisation, distribution du magazine municipal, affichage municipal et associatif),
- participer au suivi de divers registres (canicule, propriétaires de chevaux, agriculteurs, apiculteurs),
- veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies,
- gérer le pavoisement.

Police funéraire et urbanisme :

- conseils et renseignement auprès des particuliers et des professionnels sur la réglementation de l'urbanisme applicable : suivi et contrôle du respect des prescriptions (en lien avec l'adjoint à l'urbanisme et l'agent en charge de l'urbanisme), servitudes et alignements.
- suivi administratif des dossiers ERP (hors périmètre des bâtiments municipaux) en lien avec la responsable des services techniques, contrôle et prévention des risques sur les parcs et espaces jeux pour enfants, contrôle et mise en sécurité des bâtiments propriétés de la ville.

Profils recherchés

Titulaire d'un diplôme ou titre professionnel au moins de niveau IV ou équivalent et justifiant dans l'idéal d'une expérience professionnelle sur un emploi similaire, vous connaissez les acteurs et les intervenants de la sécurité et de la prévention, les pouvoirs de police du maire. Vous maîtrisez les différentes réglementations (pouvoirs de police du maire, règles de sécurité et de salubrité, environnement, urbanisme, code de la route...), les techniques de communication, de gestion des conflits et de médiation.

Autonome et rigoureux, vous êtes en mesure d'appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire portant sur la surveillance de la voie publique.

De par vos capacités d'adaptation et d'observation, vous savez analyser une situation ou des événements imprévus, rendre compte de votre activité par écrit et par oral à votre supérieur hiérarchique.

Faisant preuve de réactivité face aux situations d'urgences, vous maîtrisez les gestes de premiers secours et les procédures de sécurité.

Votre disponibilité et votre capacité d'écoute vous permettront d'informer les différents publics en matière de réglementation en vigueur.

Votre intégrité, votre exemplarité et votre devoir de réserve vous permettront d'exécuter les directives que donnera le maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police.

Conditions de travail

Poste à temps complet 35 heures

Poste basé à Saint-Genès-Champanelle, déplacements sur le territoire communal.

Disponibilité

Votre candidature (lettre de motivation et CV actualisé) doit être adressée à Monsieur le Maire à l'adresse suivante : Mairie – Place René Cassin – 63122 Saint-Genès-Champanelle